

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 12 avril 2023 de 18h30 à 21h06.

Étaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DESIRANT Françoise, FRAPART Yves, MAURY Edith, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno, PERRIN Céline et STEPHAN Murielle

Absents excusés : FRAPART Stéphane a donné procuration à CARTIER Sylvestre, GUICHON Julie a donné procuration à MEXIQUE Bruno, LABARRE Alexis a donné procuration à MEXIQUE Béatrice, LINCOLN Anne a donné procuration à FRAPART Yves et SERVENAY Caroline a donné procuration à DÉsirANT Françoise

Secrétaire de séance : MAURY Edith

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Madame Stephan tient à informer Monsieur le Maire qu'elle a retrouvé un compte-rendu de conseil municipal de 2018 où sont mentionnés les noms des régisseurs Madame Chevrier Catherine était titulaire et Madame Désirant était suppléante.

Chauffage mairie

Suite à la réunion de la commission travaux, Monsieur le Maire informe les élus que la commune a reçu l'ordre de virement du remboursement de l'assurance. Monsieur le Maire a recontacté les 3 entreprises. Une reste sur sa proposition d'une pompe à chaleur (PAC) à 23Kw, les 2 autres jugent que le modèle proposé

(11Kw) est suffisant au vu de la surface. Monsieur Cartier a calculé que cela était plus intéressant d'installer une PAC, en 5 à 7 ans, l'investissement serait rentabilisé. Toutefois, Monsieur le Maire n'ayant pas reçu tous

les compléments d'informations, le conseil municipal décide de reporter son choix à une date ultérieure.

Subventions 2023

École de musique St Germain la ville	50 €
ACPA	145 €
ADMR	300 €
L'Escuriole	300 €
Conciliateurs de justice	50 €
L'Équipe Cool'e	150 €
Prévention Routière	50 €

Monsieur et Madame Mexique informent le conseil qu'ils ne prendront pas part aux échanges concernant l'éventuelle attribution d'une subvention pour l'Association l'Équipe Cool'e. Il est rappelé que toute demande de subventions doit être accompagnée d'un budget prévisionnel.

Après discussion, les montants des subventions sont fixés puis adoptés par l'assemblée, à l'unanimité. La commune a accordé 1 045€ de subventions contre 743 € l'année dernière.

Vote des taux des taxes locales

Comme pour l'année 2022, la base d'imposition ayant encore augmenté, le conseil décide **de maintenir les taux suivants, pour un produit attendu de 130 210 €.**

	Taux communal 2023
Taxe foncière bâti	33.52 %
Taxe foncière non bâti	8.47 %

Taxe habitation	11.99 %
CFE	12.88 %

Le taux de la taxe d'habitation correspond uniquement aux résidences secondaires, le conseil municipal a repris le taux appliqué en 2019. Les taux des taxes locales sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2023

Concernant les investissements, le conseil municipal décide d'inscrire les opérations ci-dessous au budget 2023 :

Désignation	Montants
Signalisation (RAR)	1 850,00 €
Reprise concessions échues	4 000,00 €
Bois des petits écuriots	250,00 €
Extension columbarium ou cavurnes	14 000,00 €
Chauffage mairie + maison des associations	75 500,00 €
Division cadastrale aéroport	4 100,00 €
Matériel et outillage technique (RAR)	4 170,45 €
Matériel informatique (RAR)	1 000,00 €
Provision 2 ^{ème} tranche rue de chalons	55 879,15 €
Achat terrain (RAR)	20 000,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil le budget 2023 suivant :

Fonctionnement :517 790, 59 €

Investissement :255 279,60 €

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2023	Charges à caractère général	229 566,41 €	
	Charges de personnel	100 000,00 €	
	Atténuations de produits	25 000,00 €	
	Virement section investissement	105 876,95 €	
	Opérations d'ordre entre sections	7 347,43 €	
	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	
	Charges financières	15 000,00 €	
	Excédent 2022		206 970,36 €
	Produits des services		12 694,00 €
	Fiscalité locale		147 355,00 €
	Dotations et participations		121 971,00 €
	Autres produits gestion courante		28 800,00 €
	Produits exceptionnels		0,23 €
	Total Fonctionnement	517 790,59 €	517 790,59 €
	Opérations patrimoniales	0,00€	
	Remboursement d'emprunts	60 355,00 €	
	Dépôts et cautionnement	2 175,00 €	
	Immobilisations incorporelles	1 099,70€	
	Immobilisations incorporelles	153 729,15€	
	Restes à reporter	37 920,75 €	
	Solde d'exécution d'investissement reporté		74 655,42€
	Virement section fonctionnement		105 876,95 €
	Opérations d'ordre entre section		7 347,23 €
	Dotations Fonds divers réservation		41 000,00 €
	Subventions d'investissement		24 225,00 €
	Emprunt		2 175,00 €
	Total investissement	255 279,60 €	255 279,60 €

Le Budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2022

Le compte de gestion, correspondant en tous points au compte administratif, est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

Compte administratif 2022

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2022 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de206 970,36 €

Un excédent d'investissement d'un montant de 74 655,42 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère général	72 343,12 €	
	Charges de personnel	79 475,47 €	
	Atténuations de produits	20 265,00 €	
	Opérations d'ordre entre section	7 347,23 €	
	Autres charges de gestion courante	28 883,31 €	
	Charges financières	12 603,39 €	
	Charges exceptionnelles	0 €	
	Excédent 2021		108 452,06 €
	Atténuation de charges		2 751,00 €
	Produits des services		13 865,91 €
	Impôts et taxes		146 893,00 €
	Dotations et participations		125 090,80 €
	Autres produits gestion courante		30 834,88 €
	Produits financiers		0,23 €
	Total Fonctionnement	220 917,52 €	427 887,88 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Remboursement d'emprunts	60 045,53 €	
	Immobilisations incorporelles	0 €	
	Subventions d'équipement	12 086,00 €	
	Immobilisations corporelles	146 082,23 €	
	Opérations patrimoniales	121,82 €	
	Déficit 2021	133 466,29 €	
	Excédent de fonctionnement capitalisé		236 343,91 €
	Subventions d'investissement		113 887,08 €
	Emprunts et dettes assimilées		1 450,00 €
	Opérations d'ordre entre sections		7 347,23 €
	Dotations		67 307,25 €
	Opérations patrimoniales		121,82 €
	Total investissement	351 801,87 €	426 457,29 €

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.
Monsieur Yves FRAPART est désigné président et procède au vote.
Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour.
Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

Affectation des résultats 2022

Le solde de fonctionnement (+206 970,36€) + excédent d'investissement (+74 655.42€) - les restes à réaliser de (-37 920,42€) soit **243 705,03 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2023.
La somme de 37 920,75€, qui correspond au besoin de financement en investissement (Restes à réaliser) va être inscrite au compte 1068 en recette d'investissement.
L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que suite à la réception d'un décret du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, il y aura un Conseil Municipal obligatoire le Vendredi 9 juin pour l'élection des délégués pour les futures élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023. Au vu du nombre d'habitants, la commune devra choisir 3 grands électeurs. Monsieur le Maire rajoute que le conseil municipal ordinaire se fera le même jour.

Madame Stephan fait le point sur la réunion animation citoyenne du 29 mars dernier. La fête de la musique organisée par Familles Rurales aura lieu le 23 juin, la fête des voisins par quartier sera proposée le 02 juin, un week-end festif (feu d'artifice et manèges sur 2 jours) les 14 et 15 juillet. Cette animation ne pourra se faire que s'il y a un nombre suffisant de participants et surtout de bénévoles pour l'organiser. Madame Stephan indique qu'une information sera faite et distribuée aux habitants au plus vite afin de recenser les personnes intéressées. En ce qui concerne la fête des voisins, Madame Stephan propose d'offrir une bouteille de champagne. Madame Mexique propose de solliciter l'association Prévention Routière afin de sécuriser la retraite aux flambeaux lors du week-end du 14 juillet. Un après-midi dansant est proposé pour remplacer le repas des aînés qui a lieu une année sur deux, un défilé pour Halloween sera peut-être reconduit par Familles Rurales, un marché de Noël « les écuriots ont du talent » comme celui qui a lieu en 2019 et une soirée Beaujolais ont été plébiscités. Ont été proposés une participation à la course 4C, un thème sur les JO 2024 et une soirée foot.

Madame Stephan informe les élus de l'avancée de « Ville à joie » avec la commune de Nuisement-sur-Coole qui devrait avoir lieu le 24 mai sur Nuisement.

Monsieur Frapart informe les élus que la demande d'autorisation auprès de la Préfecture est toujours en attente de réponse.

Monsieur le Maire fait un point sur la micro-crèche. Suite à un différend avec la CCMC qui porte désormais la compétence petite enfance, le bail ne peut être signé avant le 15 mai. Monsieur le Maire rappelle également que depuis son déclassement le 19 janvier 2023, l'ancienne école fait partie du domaine privé de la commune et que ce projet relève du domaine privé. Monsieur le Maire informe les élus que dans l'éventualité où le projet de la micro-crèche reviendrait à la CCMC, Madame Gobert se réserve le droit de revoir celui-ci.

Madame Désirant constate que l'entretien du cimetière laisse à désirer et que les travaux sur la tombe des prêtres sont toujours en cours. Monsieur le Maire fera un rappel aux employés communaux.

Monsieur Cartier remarque que depuis la démolition de la maison Dalizon, le panneau de la rue n'a pas été remis. L'un des panneaux de basket n'est toujours pas fonctionnel. Il sera réparé dès que possible.

Prochaines réunions

Réunion commission travaux : date à définir suivant la réception des éléments reçus

Réunion Conseil Municipal : 09 mai (date à confirmer)

Réunion Conseil Municipal Obligatoire : le vendredi 9 juin